Paris, le 1 juin 1980

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

TROISIEME ASSEMBLEE GENERALE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Belgrade (Yougoslavie), 7 octobre 1980

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de l'Assemblée générale par le Directeur général ou son représentant
2. Election du président
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Election des vice-présidents et d'un rapporteur
5. Examen de l'état des comptes du Fonds du patrimoine mondial
6. Détermination du montant de la contribution au Fonds du patrimoine mondial prévue à l'article 16 de la Convention
7. Elections au Comité du patrimoine mondial
8. Questions diverses